

Reconnaissance Catastrophe Naturelle

L'arrêté constatant l'état de catastrophe naturelle relatif aux dommages causés par les inondations et coulées de boues est paru au journal officiel du 9 juin 2016.

Pour plus de renseignements : le communiqué de presse de la préfecture est également consultable ainsi que ce document affiche

Thématique(s):

Infos flash



***Mairie
de Nargis***

*1, rue de la Mairie
45210 Nargis*

02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/actualites/reconnaissance-catastrophe-naturelle>